

Département de la  
Haute-Loire

Arrondissement  
D'YSSINGEAUX

Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES « LOIRE SEMENE »

REUNION DU 26/09/2023

DECISION N° 20230926\_B\_083

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,  
Roland RIVET, Daniel DURIEUX, Yves BOMPUIS,  
Christine BONNEFOY, Martine GINET,

Était excusé : Emmanuel SALGADO,

Étaient Absents : Patrick Bruno MARCON, Nathalie JOLIVET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10  
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20230711\_D\_090 du Conseil Communautaire du  
11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire  
au Bureau et au Président,

Commission : Cycle de l'Eau

Objet : Demande de dégrèvement NOUVET Eric – VELAY CLEAN SERVICES

Le Bureau,

N° 20230926\_B\_083

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément  
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Emet un avis favorable à la demande de la chapelle d'Aurec concernant le  
dégrèvement, sur la partie assainissement de M. NOUVET Eric – VELAY  
CLEAN SERVICES pour une surconsommation suite à une fuite de 2346  
m3,

Suite à une fuite d'eau après compteur n'entrant pas dans la loi Warsmann

Ce volume ne sera pas facturé à la commune de la Chapelle d'Aurec pour  
la partie assainissement.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture  
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 26 septembre 2023

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20230926-20230926\_B\_083-AU  
Reçu le 03/10/2023